Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212900930-20260309-DELIMARS202610-DE

COMMUNE DE KERNILIS
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le neuf mars deux mille vingt-six, à 18h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sandra ROUDAUT.

Etaient présents : MM. ROUDAUT, JESTIN, COSSET, BERTHOULOUX, IMBERDIS, CORTES, LE MESTRE, LANDURE, L'HOSTIS, LE ROUX.

Absents : Estelle BALCON, Chantal TALON
Secrétaire de séance : Franck BERTHOULOUX

DATE DE CONVOCATION : ***03/03/2026***
DATE D'AFFICHAGE : ***10/03/2026***
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 12 Présents : 10 Votants : 10

OBJET : **VOTE DES TAUX 2026 DES TAXES COMMUNALES**

Il est proposé cette année de ne pas modifier les taux des taxes communales, comme cela a été présenté en commission des finances du 26 février 2026.

Les taux proposés sont donc :

- Taxe d'Habitation (TH) : 16,41 %
- Taxe Foncière sur le Bâti (TFP) : 38,00 %
- Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB) : 43,48 %.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Pour extrait certifié exact,

Le Maire



Sandra ROUDAUT.

Le Secrétaire,

Franck BERTHOULOUX.